

Les enseignements d'actuariat de niveau master1

Ils ont pour objet d'acquérir les techniques de bases nécessaires pour exercer les fonctions de technicien d'actuariat et sont animés par le souci pédagogique d'être accessibles au plus grand nombre (avec toutefois le conseil d'un bagage mathématique au moins équivalent à l'ex deug de maths, aujourd'hui niveau L2). Le « cœur » de cet enseignement est constitué des cinq cours suivants :

- **mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance vie (ACT102)**, 40 heures le lundi soir au premier semestre, expose les techniques de l'actuariat produits.
- **mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance non-vie (ACT104)**, 40 heures le lundi soir au deuxième semestre, expose l'équivalent pour la non-vie en y ajoutant des éléments sur la réassurance.
- **les états comptables et financiers des sociétés d'assurance (ACT107)**, 40 heures le mardi soir au premier semestre, a pour objet de donner la culture comptable nécessaire à tout actuaire.
- **mathématiques financières (ACT106)**, 60 heures le mercredi soir, aborde les opérations financières sous un angle pragmatique et au plus proche de la réalité des gestionnaires.
- **principes généraux du droit et des techniques d'assurance (ACT103)**, 50 heures le jeudi soir, décrit avec précision l'environnement des calculs actuariels, à savoir la spécificité réglementaire des contrats et des entreprises d'assurance.

Chaque cours donne lieu, au vu du résultat de l'examen, à l'attribution d'une attestation de réussite, ce qui lui confère une valeur intrinsèque.

L'obtention de notes brillantes favorise l'entrée dans le diplôme M2 d'actuariat (entrée qui reste en tout état de cause subordonnée à l'avis d'un jury).

Les auditeurs qui souhaitent loger ces cours à l'intérieur d'un diplôme disposent de deux possibilités :

- **le « diplôme M1 » Spécialité Actuariat.** Il permet d'attester d'une réussite académique de niveau Bac + 4. Son obtention nécessite, au-delà des cours ci-dessus, un cours d'économie (ESD103) ainsi que des compléments en finance (GFN105) et en mathématiques et statistiques GFN213 et MVA112 (ou STA103 et STA104).
- **le certificat de compétence en techniques actuarielles** regroupe les cours ACT106, ACT102, ACT104, STA103 et STA104 (ou GFN213 et MVA112). Ce diplôme atteste auprès des directions techniques de compagnies d'assurance d'une acquisition de bases techniques solides.

Contacts : actuariat@cnam.fr

Secrétariat pédagogique, Tel : 01 58 80 87 56

Dans les permanences du forum (ou sur RV) Michel Fromenteau, professeur titulaire de la chaire